



Département  
de la Vendée

-----

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le

ID : 085-218501096-20240701-2024JUILDEL43-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Date de la convocation : 25 juin 2024  
Séance du Conseil Municipal : 1<sup>er</sup> juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le premier juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU – Roger BRIAND (sauf à la délibération 29) - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD – Pierrick THOMAS - Jean-Marie GIRARD (sauf à la délibération 19) - Véronique BESSE - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Christophe VERONNEAU - Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU (sauf aux délibérations 43 et 44) – Lilian BOSSARD (sauf à la délibération 49) – Marietta BOONEFAES - Marie-Annick MENANTEAU - Steven BARTHELEMY – Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM - Joseph LIARD - Aurélie PAQUEREAU - Marie-Bernadette RIVIERE

Excusés : Angélique BOISSELEAU donne pouvoir à Magali LOISEAU  
Jean-Marie RAUTUREAU donne pouvoir à Patrice BOUANCHEAU  
Julie MARIEL-GODARD  
Etienne BLANCHARD

Nombre de conseillers en exercice : 33  
32 aux délibérations 19, 29, 43, 44 et 49  
Nombre de conseillers présents : 29  
28 aux délibérations 19, 29, 43, 44 et 49  
Nombre de conseillers votants : 31  
30 aux délibérations 19, 29, 43, 44 et 49

Secrétaire de séance : Marie-Annick MENANTEAU

### **43- ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ENCADREMENT – RÉPARTITION AUX CLUBS SPORTIFS**

Il est proposé de répartir la somme de 20 000 € allouée par la Commune pour les subventions « ENCADREMENT » des clubs sportifs. La répartition se calcule sur la base des critères suivants :

- Niveau des éducateurs : brevet d'état ou brevet fédéral.
- Nombre d'heures prévues par ces éducateurs pour la saison 2023/2024.

NOM DE L'ASSOCIATION	NBRE EDUC.	HEURES HEBDO	COÛT HORAIRE	MONTANT
ABV	5	61	44,94 €	2 742 €
LES HERBIERS VENDEE GYMNASTIQUE	4	54	44,94 €	2 427 €
BADMINTON HOUSE HERBRETAIS	2	6,25	44,94 €	281 €
BUSHIDO Karaté Club	1	2	44,94 €	90 €
ETOILE D'OR TWIRLING	4	7,25	44,94 €	326 €
EPESES HERBIERS VOLLEY BALL	2	26,5	44,94 €	1 191 €
HERBIERS ULTIMATE CLUB	4	7	44,94 €	315 €
JUDO CLUB HERBRETAIS	1	31,25	44,94 €	1 404 €
LES HERBIERS VENDEE HANDBALL	5	31,25	44,94 €	1 404 €
LES HERBIERS VENDEE TRIATHLON	12	8,5	44,94 €	382 €
LES HERBIERS VENDEE BASKET	3	22,75	44,94 €	1 022 €
MELUSINE	2	2,5	44,94 €	112 €
NEV ESCRIME	3	25	44,94 €	1 124 €
ROULETTES HERBRETAISES	6	12,5	44,94 €	562 €
RUGBY CLUB HERBRETAIS	7	24	44,94 €	1 079 €
REVEIL SPORTIF ARDELAY	5	48	44,94 €	2 157 €
TAEKWONDO LES HERBIERS	1	8	44,94 €	360 €
TENNIS CLUB HERBRETAIS	3	50	44,94 €	2 247 €
TENNIS DE TABLE HERBRETAIS	2	17,25	44,94 €	775 €
	<b>72</b>	<b>445</b>	<b>44,94 €</b>	<b>20 000,00 €</b>

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,  
Vu le budget principal 2024,  
Vu l'avis favorable de la Commission Famille et cadre de vie du 13 juin 2024,  
Vu le rapport de Lilian BOSSARD,

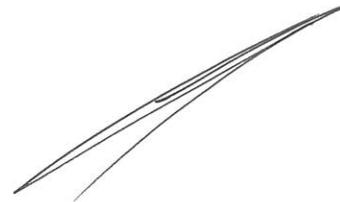
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- approuve le versement des subventions sus-désignées,
- autorise Monsieur le Maire, ou la conseillère déléguée, à procéder aux mandatements correspondants, les crédits nécessaires étant prélevés au compte 326-65748-SUBENCAD du budget primitif 2024, au titre de l'enveloppe des subventions réservée aux sports,
- autorise Monsieur le Maire, ou la conseillère déléguée, à signer les conventions d'objectifs et de moyens ainsi que tout avenant éventuel avec les associations dès lors que le montant total des subventions dépasse la somme de 23 000 €.

Marie-Annick MENANTEAU  
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,  
Christophe HOGARD  
Maire



Transmis en Préfecture le : 05 JUL. 2024  
Publié électroniquement le : 05 JUL. 2024  
Notifié le :